



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ART. 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 - Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre Entreprise.
- 1.2 - Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre Entreprise Atelier Nouveau de confection Chutel représenté par Mme Chutel sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre Société à l'acquéreur.
- 1.3 - Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.
- 1.4 - Nos Conditions Générales de Vente figurant sur les dernières pages de nos tarifs (catalogues) et notre site internet, sont présumées être connues et acceptées mêmes si elles n'ont pas été formellement signées.

ART. 2 – FORMATION DU CONTRAT

- 2.1 - Les devis établis par l'entreprise Chutel constituent des offres pré-contractuelles.

L'acceptation par le client de ces devis pré-contractuels ainsi que toutes les commandes adressées à l'établissement Chutel doivent impérativement être formulées par écrit.

2.2 - Commandes

Définition : par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs (accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande). La commande est irrévocable dès réception de celle-ci. L'acceptation par notre Société résulte de l'envoi de l'Accusé de Réception de Commande précisant le prix, le descriptif des produits et le délai estimatif. Elle ne peut être annulée même en cas de décalage du délai de livraison qui n'est donné qu'à titre indicatif. Notre société commercialisant ses produits auprès de professionnels, ceux-ci demeurent intégralement responsable du choix des produits commandés.

Nos fournitures sont vendues sans pose.

2.3 - Modification

- 2.3.1 Les commandes transmises à notre Société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part, y compris les commandes passées par internet qui ne bénéficient d'aucun délai de rétractation.



2.3.2 Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre Entreprise, que si la demande est faite par écrit y compris courrier électronique. Aucune modification ou annulation de commande ne pourra être prise en compte passé un délai de 48h après réception de la confirmation de commande. En cas de modification de la commande par le client, notre Entreprise sera déliée des délais convenus pour son exécution.

2.3.3 Dans le cas où postérieurement à l'acceptation de la commande, un ou plusieurs composants viendraient à ne plus être disponibles (exemple collection de toiles), notre Entreprise se réserve le droit de substituer ceux-ci par des composants de qualité équivalente.

ART. 3 – TARIF

Nos prix sont indiqués dans nos grilles tarifaires communément appelées « tarif ». Ce sont ces documents qui font foi, ou à défaut les offres spécifiques émises (devis) par notre Entreprise (les prix issus des logiciels de chiffrage n'engageant pas notre entreprise). Nos prix s'entendent en EURO HORS TAXES, hors éco-contribution obligatoire indiquée séparément.

Nos marchandises sont à retirer sur place

ART. 4 – MODIFICATIONS DE PRIX

En raison des fluctuations de prix de certaines matières premières, nos factures sont établies au cours du jour de l'expédition, notre barème ne constituant qu'une base d'indication des prix.

ART. 5 – TRANSPORTS

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, qui doit, à la réception des colis et quel que soit leur aspect extérieur, faire les réserves d'usage sur le bordereau du transporteur, et les confirmer dans un délai maximum de 48 heures, auprès du transporteur par lettre recommandée. L'absence de réserve dans ce délai vaut acceptation de la marchandise. Dans l'intérêt de nos clients, nos expéditions sont faites par la voie la plus rapide et la plus économique.

ART. 6 – DÉLAIS D'EXPÉDITION

6.1 - Les délais d'expédition ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.

Toutefois dans le cas particulier où le Client serait soumis à des pénalités de retard ou d'annulation de commande, notre société attribuerait (sur demande du Client dans les 30 jours) et à titre forfaitaire un dédommagement de 5 % (plafonné à 500 € HT par chantier) du



montant de la commande pour tout retard supérieur à la moitié du délai indiqué sur l'Accusé de Réception de Commande. Cette clause ne peut être appliquée que si le Client a expressément fait part de cette contrainte au moment de sa commande et sous réserve que notre Entreprise n'ait alors pas refusé cette clause.

6.2 - Tout retard par rapport aux délais indicatifs d'expédition initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre Entreprise.

6.3 - Suspension des livraisons. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, même en l'absence de mise en demeure, notre Entreprise se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

ART. 7 – RÉCLAMATIONS – RETOURS

Toute réclamation pour non-conformité devra être faite dans les 15 jours qui suivront la réception des marchandises, auprès de notre service après-vente. Notre responsabilité reste limitée à la fourniture des composants défectueux. Aucun retour de marchandises ne sera accepté SANS NOTRE ACCORD PRÉALABLE. Le retour devra être fait, dans tous les cas, EN FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE, au plus tard dans le mois suivant la livraison. Se référer aux conditions générales de garantie des produits. Seules les pièces détachées peuvent faire l'objet d'une demande de retour contre- remboursement. Les pièces détachées pour remise en stock devront être en parfait état, dans leur conditionnement d'origine non ouvert non abimé. Un forfait de 50 € net pour frais de retour et de gestion sera systématiquement appliqué. Dans le cadre de la Loi Hamon (art. L111-3 du Code de la Consommation), notre Entreprise s'engage à fournir les pièces détachées (ou de substitution) indispensables à l'utilisation des produits, pendant une durée de six mois.

ART. 8 – GARANTIES

Nos garanties sont définies dans le document Conditions Générales de Garantie, disponible sur demande auprès du service client.

ART. 9 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix du présent barème sont établis pour règlement comptant :

Avec un paiement total avant enlèvement de la marchandise .

Pour toute autre forme de paiement un accord préalable doit être décidé de manière ponctuelle par la direction avant la validation définitive de la commande consternée .

- en cas de règlement au-delà du délai de paiement prévu sur la facture, mais aussi celui fixé ci-dessus, il sera appliqué, d'une part, une pénalité de retard de paiement, calculée par application à l'intégralité



des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt général égal à trois fois le taux d'intérêt légal ; et d'autre part, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40). Par ailleurs, il pourra être demandé une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

9.1 - Paiement comptant

Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si notre Entreprise a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, notre Entreprise peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de notre Entreprise. Notre Entreprise aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, notre Société pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

ART. 10 – DÉCHÉANCE DE TERME

Le non-paiement d'une échéance entraîne l'exigibilité de la totalité de la créance, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR. En outre, nous nous réservons le droit de facturer les frais bancaires ou les agios que nous aurions à supporter du fait de report d'échéance.

ART. 11 – CLAUSE PENALE

Toute intervention contentieuse entraînera l'application, à titre de dommages intérêts, d'une indemnité de 15% de la somme impayée conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil outre les frais de justice et intérêts légaux.



ART. 12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Nous convenons expressément que toutes les ventes de produits de toutes natures faites par l'entreprise Chutel à l'acheteur sont conclues avec réserve de propriété. Comme conséquence, le transfert à votre profit de la propriété des produits vendus par notre Entreprise est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé qu'après l'encaissement effectif. Il est en outre expressément convenu que les risques, au sens de l'article 1138 du Code Civil, sont mis à la charge de l'acheteur dès la délivrance des marchandises vendues. En conséquence, l'acheteur assurera à ses frais, risques et périls, la conservation desdites marchandises. Il appartient à l'acheteur de veiller jusqu'au transfert de la propriété à son profit, à la bonne conservation des codes d'identification apposés par l'entreprise Chutel sur les marchandises et correspondant aux mentions des documents de vente, ainsi que des marques et signes distinctifs quelconques apposés par l'entreprise Chutel pour informer les tiers de son droit de propriété sur les marchandises. L'acheteur s'efforcera d'aménager et, en tout état de cause, de réserver dans ses magasins et entrepôts les emplacements destinés au stockage des produits. L'acheteur s'opposera par tous les moyens de droit aux prétentions que le tiers pourrait être amené à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou autres procédures équivalentes et informera l'entreprise Chutel de ces prétentions dès qu'elle en aura eu connaissance. Les règlements de l'acheteur, quelle que soit l'imputation que ce dernier serait amené à leur donner ultérieurement, et même si leur montant correspondait exactement à l'une des factures, s'imputeront en priorité, pour l'application du présent accord, à celles des factures du vendeur qui correspondent à des marchandises qui auront été utilisées ou revendues (l'imputation par facture s'effectuant elle-même dans la mesure de l'utilisation ou de la revente des marchandises objet de la facture). Enfin, par le jeu des règles du droit applicables au défaut de paiement à la date d'échéance de toute somme due par cette dernière en vertu de ces conventions comme en cas d'inexécution par elle de l'un quelconque des engagements mentionnés dans les présentes conditions.

ART. 13 – REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passe une commande à notre Entreprise, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre Entreprise pourra refuser d'honorer la commande et livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque



indemnité, pour quelque raison que ce soit. Tout paiement qui est fait à l'entreprise Chutel s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ART. 14 – REFUS DE LIVRAISON

Nos produits étant fabriqués sur mesure, le refus de livraison de la commande par le Client, ne l'exonère pas du paiement de la commande.

ART. 15 – ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par l'entreprise venderesse à son Siège Social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas de litige relatif à l'interprétation des clauses et des conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce dont elle dépend sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte, de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

ART. 16 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du contrat sont traitées par l'entreprise Chutel, responsable du traitement. Les données indispensables à l'exécution du contrat sont mentionnées comme telles dans le contrat.

Les données sont utilisées par les départements en contact avec les clients, à savoir : Service Clients, Service Après Vente, Service Comptabilité Clients de l'entreprise Chutel Les données peuvent être transmises aux sociétés auxquelles l'entreprise Chutel confie des prestations de services, étant entendu que ces sociétés sont contractuellement tenues de protéger les données qui leur sont transmises. L'entreprise Chutel peut dans ce cadre être amené à transférer les données du client à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne. Ces transferts sont mis en œuvre dans le respect de la réglementation et sont en particulier encadrés par des garanties appropriées dont le Client peut prendre connaissance en contactant l'entreprise Chutel par email à l'adresse suivante : Confectionchutel@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Confection Chutel
70 Chemin de l'Olivet
06110 Le Cannet

Les données sont principalement traitées aux fins de permettre à l'entreprise Chutel d'exécuter le contrat (gestion des commandes,



des rendez-vous, du paiement, de la livraison, de la gestion des réclamations, des garanties et du SAV).

Les bases de traitement sont l'exécution du contrat et les intérêts légitimes de l'entreprise Chutel visant à assurer la promotion de ses produits et services.

Les données sont conservées pendant la durée du contrat, période de garantie comprise, puis pendant une durée de 10 ans afin de permettre à l'entreprise Chutel de répondre à une demande de SAV émise par le client ainsi que pour toute période utile au regard du délai de prescription applicable.

Le Client peut exercer sur les données le concernant, dans les conditions et limites prévues par la réglementation applicable, les droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité et de définition de ses directives après son décès. S'il souhaite exercer ses droits, le Client doit adresser la demande correspondante à l'entreprise Chutel par email à l'adresse suivante : Confectionchutel@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Confection Chutel 70 chemin de l'Olivet 06110 Le Cannet , accompagnée d'un justificatif d'identité. Si le client estime, après avoir contacté l'entreprise Chutel , que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ART. 17 – ECO PARTICIPATION

La part du coût unitaire que l'entreprise Chutel supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturé par l'éco-organisme auquel l'entreprise Chutel adhère, est intégralement répercuté à l'acheteur
Nous nous réservons le droit de modifier nos produits afin de leur apporter toute amélioration technique.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET CONFECTION

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Nous rappelons que les toiles de stores sont des produits de PROTECTION SOLAIRE et NON ADAPTÉES A UNE AUTRE UTILISATION

Les toiles de store sont des produits de haute performance qui répondent à des normes techniques très strictes. Chaque toile produite est soumise à de multiples tests qui sont autant de garanties d'un produit de grande qualité. Les exigences telles que le poids du tissu, la résistance à l'eau, la rigidité, la solidité, la durabilité des couleurs...sont

déterminées, mesurées et, pour chaque type de toile, garanties par le fabricant.

1 - La résistance à l'eau

Les toiles de stores acryliques sont traitées hydrofuge. Elles résistent ainsi à une légère averse si un angle d'inclinaison minimum de 30° est respecté et à condition que la



toile soit bien entretenue. En cas de fortes pluies ou de pluies de longue durée, la toile doit rester enroulée afin d'éviter tout dommage. Si la toile se trouve quand même mouillée, il faut déployer le store pour faire sécher la toile.

2 - Les plis

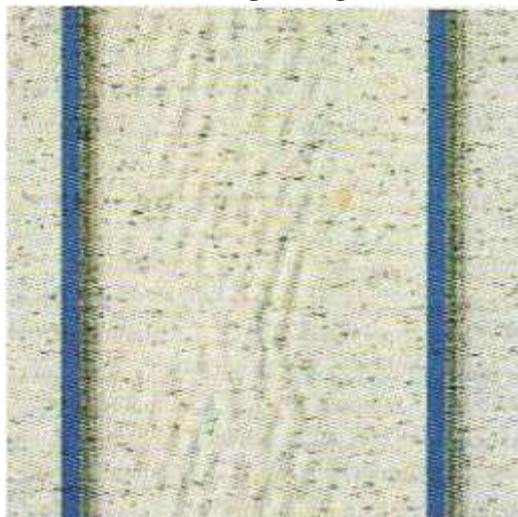
Il se peut que, lors de l'enroulement de la toile, des plis se produisent au centre ou le long des coutures. A contre-jour, une trace peut apparaître à l'endroit du pli, surtout dans le cas de toiles claires.

3 - La surtension



La toile est presque toujours sous tension permanente grâce à un système de ressorts. Les coutures et les ourlets jouent un rôle de renfort de la toile, mais en contrepartie c'est eux qui supportent le plus de charge. Lors de l'enroulement de la toile, les ourlets et les coutures se superposent d'où une pression et une tension plus importantes. Les ourlets et coutures se trouvent ainsi aplatis et par conséquent ils s'étirent légèrement, ce qui peut conduire au fait que les ourlets des côtés pendent légèrement lors du déploiement du store.

4 - Le gaufrage



Un gaufrage peut se produire au niveau des ourlets, des coutures ou au milieu de la toile. La double épaisseur de la toile au niveau des coutures occasionne des diamètres différents à l'enroulement. La tension produite par les bras du store, par le poids du tube d'enroulement ou par la laize peut renforcer ce phénomène. Ce dernier peut également survenir suite au pochage dû au poids de l'eau, lors de fortes pluies.

5 - Le coiffage ou les marques blanches



Après manipulation, de petites traces blanches peuvent apparaître sur les tissus acryliques. Elles sont particulièrement visibles en transparence sur les toiles claires.
CES 3 CAS DE MARQUAGES SUR LES TEXTILES NE SONT JAMAIS PRIS EN GARANTIE ET NE GENERENT NI REMBOURSEMENT NI REMPLACEMENT DE



PRODUITS.

6- Les marques résultant d'un pliage avant ensachage n'ayant aucun effet néfaste sur la bonne tenue des toiles, n'engendrent donc pas de reprise de marchandise ou de réfection .

PARAGRAPHE 4

les couleurs présentées sur échantillons, aussi bien qu'en formats papiers peuvent présenter de légères différences de tons résultant de mise en fabrications à différentes périodes, aucune garantie de suivi de couleur ne pourra être appliquée à nos produits. pour être pris en compte, les défauts de fabrication doivent être signalés huit jours maximum après la réception de marchandise.